



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050035

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2024 16H20 C:005360 I:39318
V/REF : 932390
V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 à 16H20

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 9130
IMMEUBLE : 17 GARENNES -9130
17, RUE DES GARENNES
. 69700 MONTAGNY

Vaulx en Velin, le 06 Mai 2024

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : ALLEE N17 GARENNES- PAVILLON DE MME SCAGLIOTTI -PORT.06 26320295
MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE JUSQU'AU 1ER TAMPON COLLECTEUR
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 29/02 A 14H30 :
ARRIVEE SUR PLACE
MISE EN PLACE DU MATERIEL
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE A PARTIR DU TABOURET EXTERIEUR - NEGATIF
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE A PARTIR DE L'EVACUATION MACHINE A LAVER
NEGATIF
CREATION D'UNE TRAPPE DE VISITE AU NIVEAU DE L'EVACUATION MACHINE
A LAVER
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DEPUIS LA TRAPPE DE VISITE SUR ENVIRON
8 METRES LINEAIRES - NEGATIF
DEBOUCHAGE AVEC ASPIRATION ET PASSAGE HYDRAULIQUE A PLUSIEURS REPRISES
ECOULEMENT RETABLI - CONTROLE BON ECOULEMENT

LE 15/04 A 08H45 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU PAVILLON DE MME SCAGLIOTTI
REPERRAGE RESEAU EAU USEE/VANNE
- UN SEUL REGARD EXTERIEUR

DEPOSE D'UNE PETITE TRAPPE DE VISITE SUR VIDANGE LAVE-LINGE
- DEPART CONTROLE CAMERA DEPUIS LA TRAPPE A 1 METRE ENVIRON ARRIVEE DANS
PVC DN100
- PLEIN D'EAU
- A 8 METRES 50 PROGRESSION STOPEE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050035

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DEPOSE D UN BOUCHON DE VISITE DN 40 SUR UN PVC DN 100 AU SOL
- DEPART CONTROLE CAMERA PVC 100
- LOCALISATION D'UN BOUCHON ET MORCEAU DE MOUSSE EXPENSIVE
- TRAVERSER DU BOUCHON AVEC LA CAMERA ARRIVEE SUR REGARD EXTERIEUR

ESSAI ECOULEMENT DEPUIS LE SIPHON DE LAVE LINGE
- AUCUN ECOULEMENT ARRIVE DANS CE PVC

DEPART DEPUIS LA CUVETTE WC DU REZ-DE-CHAUSSEE
- ARRIVEE DANS REGARD EXTERIEUR

CURAGE HYDRAULIQUE DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR POUR DIRIGER LE TUYAU AVEC
LA CAMERA POUR PRENDRE LE BRANCHEMENT A GAUCHE
- ARRIVEE SOUS LE WC
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE - AUCUN RESULTAT
CONCLUSION DU PASSAGE CAMERA :
- PREVOIR LA CONDAMNATION DU RESEAU QUI N'ARRIVE NUL PART ET RACCORDER
LES EVACUATIONS LAVE-LINGE ET GROUPE DE SECURITE(CUMULUS) SUR LE
RESEAU EN PVC DN100
- PREVOIR D'ENLEVER LA MOUSSE EXPENSIVE AVANT LE RACCORDEMENT DES
EVACUATIONS
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LGESTION Email envoyé le 15/04/24 a 17H47 Mme D. CHAMBLAS

NOUS PRECONISONS :
- PREVOIR LA CONDAMNATION DU RESEAU QUI N'ARRIVE NUL PART ET RACCORDER
LES EVACUATIONS LAVE-LINGE ET GROUPE DE SECURITE(CUMULUS) SUR LE
RESEAU EN PVC DN100
- PREVOIR D'ENLEVER LA MOUSSE EXPENSIVE AVANT LE RACCORDEMENT DES
EVACUATIONS

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER

MP LGESTION Email envoyé le 29/02/24 a 17H14 Mme D. CHAMBLAS

NOUS PRECONISONS UN PASSAGE CAMERA EN URGENCE, CAR NOUS SUSPECTONS
QUE LE RESEAU N'EST PAS RACCORDE OU SE JETTE DANS LA NAPPE PHREATIQUE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER
Suite a donner : OUI. Le 15/04/2024 a 12:19

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	CU0001-H(s)curage >1er 29/02	4	120,58	422,03
1,00	CU0002-Ffait passage Caméra avec rapport	6	241,17	241,17
4,75	CU0001-H(s)curage >1er 15/04	7	120,58	572,75



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050035

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1235,95
T.V.A. a 10,00%	123,59
TOTAL T.T.C.En EURO	1359,54

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 932390 du 26/02/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME SCAGLIOTTI Sarah

17 Rue des Garennes

69700 MONTAGNY

Référence de la Demande

THCPLOPP Txv hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Téléphone : 06.26.32.02.95

09130-00001-00001-00001 H / Type 4 DUP / RDC

Date entrée: 15/01/2020

Délai

Date limite exécution : 12/03/2024

Observations

LOC MME SCAGLIOTTI

TEL 06 26 32 02 95

C'EST UN PAVILLON

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure)	1,00	120,59	120,59	12,06	132,65

Total H.T.	120,59
Total TVA	12,06
Total TTC	132,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 26/02/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN4



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **17 Rue des Garennes 69700 MONTAGNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **26/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 932390